



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4996

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 20 000 euros à l'association Football Club de Gerland - Approbation d'une convention mixte

Direction des Sports

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/4996 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
DE 20 000 EUROS A L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB
DE GERLAND - APPROBATION D'UNE CONVENTION
MIXTE (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Football Club de Gerland (FC Gerland), est un club de football amateur créé en 1980, situé au Stade des Channées, 70 rue Felix Brun à Lyon 7^e, et composé de 557 licenciés, dont plus de 400 jeunes de moins de 18 ans (effectifs de la saison 2018/2019) répartis en 13 équipes. Ce club est particulièrement implanté et investi sur le territoire de son quartier.

Un nouveau Comité directeur élu en décembre 2018 a initié une politique de développement autour de trois axes principaux pour les saisons prochaines :

- le développement de la section féminine ;
- la création d'équipes masculines U18, U19 et U20 ;
- la formation d'éducateurs dans toutes les catégories.

Par ailleurs, le club a dû faire face au préjudice matériel subi lors de l'incendie du club house qui lui sert de siège au Stade des Channées, survenu dans la nuit du 22 novembre 2018, et lors duquel une quantité importante de matériel sportif a été détruite.

Pour mener à bien son projet d'expansion et accompagner son renouveau, le FC Gerland a sollicité un soutien financier de la Ville de Lyon. Aussi je vous propose d'attribuer au FC Gerland une subvention exceptionnelle de 20 000 € pour la saison sportive 2019/2020.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de signer une convention mixte avec cette association.

Par ailleurs, le Conseil municipal est sollicité ce 23 septembre 2019 pour voter les travaux de démolition et reconstruction du club house, dont la maîtrise d'œuvre sera réalisée par les services techniques de la Ville de Lyon.

Par délibération n° 2019/4487 du 21 janvier 2019, une subvention de fonctionnement de 12 000 € lui a été allouée au titre de la saison sportive 2018/2019.

Vu la délibération du Conseil municipal n°2019/4487 du 21 janvier 2019 ;

Vu ladite convention mixte ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 20 000 € est allouée à l'association Football Club Gerland pour la saison sportive 2019/2020.
- 2- La convention mixte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Football Club Gerland, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, ligne de crédit 42015, article 6574, fonction 40, programme SPCLUBS, opération SPAMAT.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY